

Maintien de la mobilité lors de travaux et projets d'ingénierie : l'expérience de l'Escouade mobilité à Montréal

Présentation au
Congrès Génial 2021 de *l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ)*
21 septembre 2021





Plan

- Contexte
- Aperçu historique
- Mission
- Ressources
- Aspects réglementaires et contractuels
- Situations problématiques à la mobilité
- Pouvoir d'intervention
- Déroulement d'une intervention
- Exemple
- L'Escouade en chiffres 2020
- Collaboration pour la mobilité

Contexte



Plus de 30 000 permis d'entraves annuellement au Centre-ville

- Chantiers Ville, Chantiers immobiliers, événements, entretien des édifices, grues, toute forme d'entrave sur le domaine public du Centre-Ville

Un Centre-ville habité

- Nécessitant une vigilance accrue aux conditions d'occupation du domaine public dans l'optique de nuisances minimales aux citoyens

Une mobilité considérée dans un sens plus large et dans un contexte de densité véhiculaire

- Piétons, cyclistes, autobus, automobilistes, camions de livraison,...

Un travail de planification de coordination opérationnelle des entraves, effectué en amont

- Pour s'assurer d'un maintien approprié de la mobilité des usagers

Un équilibre fragile entre les besoins d'occupation du domaine public et la mobilité de tous les usagers où la mission de l'Escouade mobilité s'avère d'une importance capitale

Aperçu historique



- Déploiement
Août 2018 – 3 arrondissements Centre-ville élargi
- Pérennisation
Juin 2019 – 3 arrondissements périphériques
- Parcours vers le Centre-ville
Juin 2020 – l'ensemble des 19 arrondissements

Mission



- Qui sommes nous?
 - 16 inspecteurs et inspectrices
 - 1 inspecteur principal
 - 1 agent de recherche
 - 1 chef de section

La mission de l'Escouade est d'améliorer la mobilité sur le domaine public en prévenant les entraves et en agissant rapidement lorsqu'elles sont constatées.



Ressources

- Tous les jours :
 - Lundi au vendredi de 5h à 21h15
 - Samedi et dimanche de 8h à 15h30
- Véhicules avec flèches directionnelles
 - 6 véhicules berline hybrides
- Patrouille à vélos dans les secteurs du centre-ville
- Uniforme de travail
- Application mobile pour documenter l'ensemble des interventions

Aspects réglementaires et contractuels



Règlement sur l'occupation du domaine public RRVM c. O-0.1.

- Obligation d'obtenir un permis pour toute occupation du domaine public
- Respecter toutes les conditions prévues au permis

Règlement sur la circulation et le stationnement RRVM C.C-4.1.

- Stationnement des véhicules aux endroits autorisés

Aspects contractuels

- Document technique normalisé pour les infrastructures (DTNI-8A) Famille 8 : Maintient de gestion de la mobilité

Situations problématiques à la mobilité



- Chantiers sans permis d'occupation du domaine public
- Chantiers avec un permis d'occupation du domaine public, mais qui ne respecte pas les conditions prévues au permis
 - Nombre de voies
 - Heures de début et de fin
 - Signalisation requise
 - Présence policière requise
 - Présence et conformité du détour piéton/cycliste

Situations problématiques à la mobilité



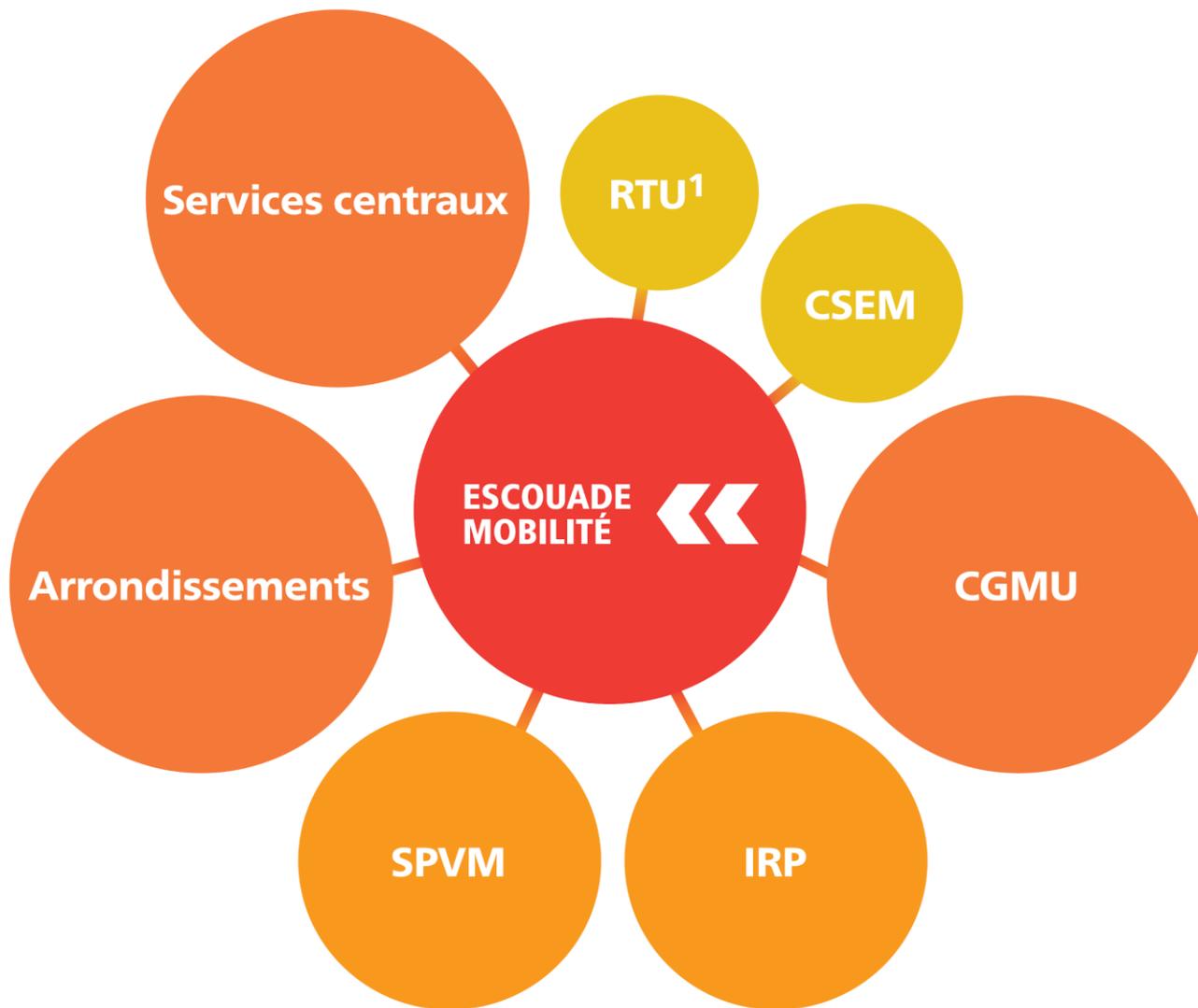
- Chantiers avec un permis d'occupation du domaine public et qui respecte l'ensemble des conditions prévues au permis, mais dont l'impact sur la mobilité est plus important que prévu
 - Cohabitation des détours
 - Congestion
- Non respect du stationnement interdit dans les axes de mobilité
- Signalisation mal placée ou manquante
- Zones de livraison non respectées
- Feux de circulation masqué ou arrêté

Pouvoir d'intervention



- Démobiliser des chantiers sans permis d'occupation du domaine public
- Apporter des modifications aux chantiers qui ne respectent pas les conditions prévues au permis
- Délivrer des constats d'infraction aux véhicules en infraction
 - Dans le biseau, véhicule personnel, etc.
- Prévoir des mesures de mitigation complémentaires en coordination avec les intervenants tels que :
 - les équipes techniques et des travaux publics en arrondissement et dans les services centraux
 - le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU)
 - le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Partenaires



Déroulement d'une intervention



- Patrouiller des axes de mobilité du secteur en amont des heures de pointes
- Constater l'une des situations problématiques (non-conformité ou infractions)
- Discuter avec l'entrepreneur sur place ou son représentant pour tenter de régler la situation problématique
 - demander la démobilisation
 - demander des ajustements
- Demander le soutien du SPVM au besoin
- Informer le chargé de projet des actions posées
- Documenter son intervention dans une application mobile



Exemples

Chemin de détour



Sécurité



Stationnement



Signalisation



Circulation



L'Escouade mobilité en chiffres 2020

+30 000

interventions
depuis 2018

22 401

interventions
en 2020



6 172

constats
d'infraction



90%

des situations réglées
le jour même



11 618

interventions
pour obstruction



2 730

interventions lors des
opérations spéciales:
déneigement,
signalisation inutile,
corridors sanitaires et
voies actives sécuritaires



2 577

interventions pour
entraves non autorisées

Collaboration pour la mobilité



Amont :

- Communiquer les règlements et en rappeler le respect lors de la rencontre de démarrage
- Avertir les émetteurs de permis d'un nouveau contrat qui débute
- Établir une dynamique de coordination entre les chargés de projet et les inspecteurs
- Prévoir des pénalités à l'entrepreneur au contrat pour le non respect des règlements

Collaboration pour la mobilité



Pendant :

- S'assurer que l'entrepreneur présente le permis d'occupation au surveillant avant le début des travaux.
- Vérifier la conformité de la planche de signalisation sur le terrain
- Prévoir une zone pour la livraison de matériaux, le maintien du corridor piéton, les détours de pistes cyclables et le respect des voies réservées.
- Remettre à l'inspecteur le numéro pour rejoindre l'entrepreneur en dehors des heures de bureau pour tout problème en lien avec la mobilité

Après :

- Effectuer un suivi après la fin du chantier pour assurer le retrait de la signalisation dans les délais prévus.



Merci

Questions?